



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mars 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Quatrième session

Genève, 14 et 15 juin 2011

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Un Comité du commerce en plein renouveau

Conclusions formulées et questions soulevées au cours du séminaire sur la facilitation du commerce: coopération entre secteur public et secteur privé et dispositions légales, organisé conjointement par la CEE et l'Assemblée interparlementaire de l'EurAsEC (Genève, 8 octobre 2010)

1. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), par l'intermédiaire de son Comité du commerce, et l'Assemblée interparlementaire de la Communauté économique eurasiennne (EurAsEC) ont organisé un séminaire international sur le développement et la facilitation du commerce, et plus précisément sur le guichet unique pour le dédouanement à l'exportation et à l'importation, ainsi que sur la coopération sur le plan législatif dans la région de l'EurAsEC¹. Ce séminaire, qui était le sixième organisé conjointement par la CEE et l'EurAsEC, mettait à profit l'expérience acquise et les résultats obtenus au cours des séminaires organisés par l'EurAsEC et la CEE à Moscou (2006), Almaty (2007), Saint-Pétersbourg (2008 et 2009), et Genève (2009). Le séminaire d'octobre 2010 était axé sur les aspects juridiques et techniques du développement et de la facilitation du commerce.

2. Le séminaire a réuni 84 représentants (dont 30 femmes) des parlements des États membres de l'EurAsEC, des services des douanes, des ministères de l'économie et du commerce, des missions permanentes des États membres de la CEE et des milieux d'affaires et universitaires, ainsi que des experts internationaux.

3. Avant le séminaire, le Conseil de l'Assemblée interparlementaire de l'EurAsEC a tenu une réunion à Genève dans le but d'utiliser directement les règles et outils mis au point par la CEE pour le développement et la facilitation du commerce dans les travaux consacrés à l'avenir à l'harmonisation des législations des pays de l'EurAsEC.

¹ Les États membres de l'EurAsEC sont les suivants: Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan.

4. Plusieurs exposés ont passé en revue la première année d'expérience de l'Union douanière du Bélarus, de la Fédération de Russie et du Kazakhstan.

5. Les participants au séminaire ont fait le point des progrès réalisés dans l'élaboration d'une législation commerciale après la création de l'Union douanière. Les échanges de vues se sont focalisés sur les conditions préalables à l'instauration d'un environnement facilitant la mise en place d'un guichet unique, la facilitation du passage aux frontières de l'Union douanière, les déclarations par voie électronique, les questions de réglementation dans le commerce électronique, les documents électroniques et les signatures numériques. Ils ont analysé l'expérience acquise dans la mise au point de systèmes de guichet unique dans l'Union européenne et les possibilités de mettre en place de tels systèmes dans les pays de l'EurAsEC. Plusieurs présentateurs ont exposé les enseignements tirés par les États membres de l'Union douanière qui ont adhéré à la Convention internationale sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières (Convention révisée de Kyoto).

6. Les participants ont débattu de deux nouvelles questions à considérer aux fins de la coopération entre la CEE et l'EurAsEc, en vue de les inclure dans les travaux de l'Assemblée interparlementaire de l'EurAsEc sur l'harmonisation législative aboutissant à une nouvelle législation alignée sur les meilleures pratiques et normes internationales dans les pays de l'EurAsEc. Il s'agissait de la gestion du risque dans la mise en œuvre des normes et règlements ainsi que des normes de qualité des produits agricoles, qui pourraient être incorporées dans le cadre juridique des pays de l'EurAsEc afin d'améliorer leur potentiel à l'exportation.

7. Les secrétaires exécutifs de la CEE et de l'Assemblée interparlementaire de l'EurAsEc, MM. Ján Kubiš et Petr Zverev, ont ouvert la réunion. Quatre séances ont été consacrées aux questions suivantes:

a) Procédures commerciales et facilitation du commerce: Expérience internationale et expérience des pays participant à l'Union douanière de l'EurAsEc;

b) Mise au point d'un guichet unique pour la simplification des procédures du commerce extérieur et du commerce mutuel dans la Communauté économique eurasiennne: aspects juridiques et techniques;

c) Gestion des risques par le biais des normes et règlements;

d) Incorporation des normes de qualité des produits agricoles dans les mécanismes législatifs nationaux.

8. Les recommandations du séminaire ont porté plus particulièrement sur les questions suivantes:

- Les représentants des parlementaires, services des douanes ou autres des pays de l'EurAsEc devraient prendre en considération la documentation du séminaire, y compris les Recommandations 33, 34 et 35 de la CEE, ainsi que les règles établies pour les échanges d'informations et les normes et règles d'autres organisations internationales, aux fins de leurs futurs travaux concernant la création d'un système de guichet unique dans leur pays;
- La CEE et l'EurAsEc devraient coopérer en la matière, s'agissant notamment d'élaborer des procédures commerciales communes et d'établir un système de guichet unique dans l'Union douanière de l'EurAsEc;
- Le prochain séminaire commun sur cette question devrait être organisé de concert avec la Commission de l'Union douanière et se tenir à Moscou en avril 2011;

- Les parlementaires et autres représentants des pays de l'EurAsEc étudieront les possibilités d'inclure la gestion du risque et les normes de qualité des produits agricoles dans leur plan de travail visant à élaborer une nouvelle législation ou à modifier celle qui est en vigueur;
- L'Assemblée interparlementaire de l'EurAsEc publiera la documentation réunie pour ce séminaire commun CEE-EurAsEc.

9. L'ordre du jour du séminaire (en russe et en anglais), les exposés et la liste des participants sont affichés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: http://www.unece.org/trade/workshop/2010_Geneva/welcome.html.

10. Le Comité du commerce souhaitera peut-être incorporer les résultats de ce séminaire, tels qu'ils ressortent de la documentation et des échanges de vues avec le secrétariat de l'Assemblée interparlementaire de l'EurAsEc, dans son programme de travail et les domaines de coopération déterminés en fonction de la demande.

11. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à Mario Apostolov, Conseiller régional de la CEE pour le commerce: tél.: +41 22 9171134; télécopie: +41 22 9170037; courrier électronique: mario.apostolov@unece.org.
